



RespiLoiret : les urgences respiratoires



Week-ends et jours fériés de mi-octobre à mi-avril ainsi que pendant les vacances scolaires de fin d'année



Au cabinet du kinésithérapeute de garde, selon planning communiqué sur www.respiloiret.net



Enfants et adultes

[Planning RespiLoiret pour les astreintes de mi-octobre à mi-avril](#)

Les jours ouvrés, vous pouvez vous adresser aux kinésithérapeutes exerçant sur le territoire qui assurent de la kiné respi :



Lien vers l'annuaire des praticiens exerçant sur le territoire kiné respi ENFANTS



Lien vers l'annuaire des praticiens exerçant sur le territoire kiné respi ADULTES

S'il est noté que le kinésithérapeute exerce en accès direct, vous n'avez pas besoin d'ordonnance pour que vos séances soient prises en charge.

(voir article pour plus d'infos)